



Startseite > Kirche > Bekanntmachungen > Décision de l'Assemblée des Apôtres de District (AAD) de Karlsruhe: A l'avenir, les ordinations seront annoncées à l'avance

Décision de l'Assemblée des Apôtres de District (AAD) de Karlsruhe: A l'avenir, les ordinations seront annoncées à l'avance

Zurich. A l'avenir, les ordinations seront annoncées à l'avance. C'est la décision de l'assemblée des apôtres de district (AAD) de l'Eglise néo-apostolique qui s'est tenue à Karlsruhe. Ceci sera valable aussi bien pour des ordinations d'apôtres de district, d'apôtres, d'évêques que pour les nominations de responsables de districts et de communautés.

Dorénavant, les dispositions relatives à des successions seront communiquées de un à trois mois avant la date du changement. En premier lieu, l'information sera donnée aux frères du ministère et à leur famille, puis aux frères du ministère concernés de manière indirecte et aux communautés. En Europe, cette décision émanant de la direction internationale de l'Eglise est obligatoire, des exceptions étant toutefois possibles. Dans les Eglises territoriales hors Europe, les apôtres de district concernés décident en tenant compte des conditions locales.

28 avril 2006